

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 février 2013 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt deux février deux mille treize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s avant donné pouvoir : Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Danielle AUROI à Odile VIGNAL, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Cyril CINEUX à Jacques LANOIR, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Odile SAUGUES à Olivier BIANCHI

Excusé(e)s :

Absent(e)s : Guy BALLET

Secrétaire : Sandrine CLAVIERES

Messieurs Jérôme GODARD et Olivier BIANCHI (avec le pouvoir de Madame Odile SAUGUES) arrivent pendant le débat de la question n°2.

Monsieur Bruno SLAMA arrive pendant le débat de la question n°2 et reprend son pouvoir (donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Marie SAVRE et Messieurs Djamel IBRAHIM-OUALI et Eric SEVRE quittent la séance avant le vote de la question n°4.

Madame Cécile AUDET donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance avant le vote de la question n°5.

Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS et quitte la séance avant le vote de la question n°6 (fin de validité du pouvoir de Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE).

Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.

Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL quitte la séance avant le vote de la question n°7.

Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Anne COURTILLÉ et quitte la séance avant le vote de la question n°9.

Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE et quitte la séance avant le vote de la question n°9.

Rapport N° 11
REMISE GRACIEUSE DE MAJORATIONS APPLIQUEES AUX TAXES
D'URBANISME

Deux redevables sollicitent la remise gracieuse des pénalités appliquées aux taxes d'urbanisme générées par leur permis de construire.

Il s'agit de :

- Monsieur Mehmet KAYA qui a obtenu le 13/05/2011 l'autorisation de construire une maison pour son compte au 35 rue du Solayer (PC n° 6311310G0270).
Monsieur KAYA a réglé tardivement ces taxes suite à la perte de son emploi.
Le montant des pénalités s'élève à 123,20 €. Le comptable du Trésor émet un avis favorable à sa demande de remise gracieuse, estimant le redevable de bonne foi.

- la SCCV PANORAMIQUE SUD, représentée par Monsieur Lionel ESCURET, qui a obtenu le 16/12/2011 l'autorisation de construire un immeuble de 5 logements et 17 maisons individuelles sis rue de Beaupeyras (PC n° 6311311G0152).
Le montant des pénalités s'élève à 996,80 €. Le retard dans le règlement des taxes est dû à un problème de communication dans l'ordre de virement de la somme due entre le pétitionnaire et sa banque.
Le comptable du Trésor émet un avis favorable estimant le redevable de bonne foi.

La remise gracieuse des pénalités appliquées aux taxes d'urbanisme est une faculté laissée à la libre décision du Conseil Municipal.

Elle fait l'objet de la procédure prévue aux articles L 251A 1 à 5 du Livre des Procédures Fiscales. Elle ne concerne que la part des taxes revenant à la Commune.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'accorder une remise gracieuse totale pour Monsieur KAYA et partielle de 50 % pour la SCCV PANORAMIQUE SUD représentée par Monsieur ESCURET.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28/02/2013

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT